

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès



CABINET DU PREMIER MINISTRE

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

Mai 2021

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Ces derniers mois, notre pays a été meurtri, frappé par des tueries horribles, barbares et lâches perpétrées par des terroristes et des criminels. Je vous invite à observer une minute de prière à la mémoire de toutes les victimes de ces horreurs et qu'Allah les accepte dans son paradis éternel. Merci.

Honorables Députés,

Notre pays vient d'achever un processus électoral qui a abouti au renouvellement des conseils régionaux et municipaux, de l'Assemblée Nationale et qui a consacré l'élection à la magistrature suprême de **Son Excellence MOHAMED BAZOUM**.

Organisées sur la base d'un fichier biométrique audité par les instances internationales, ces élections ont vu la participation d'un nombre inégalé de partis politiques et de candidats, traduisant ainsi le pluralisme et l'inclusion indispensables à tout scrutin démocratique crédible.

Le résultat le plus remarquable de ces élections est sans aucun doute celui de la passation du pouvoir, pour la première fois de l'histoire politique de notre pays, entre deux présidents élus démocratiquement, consacrant ainsi l'enracinement de la démocratie dans notre pays.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Permettez-moi de formuler mes très vives félicitations à chacune et à chacun de vous pour la confiance que le peuple nigérien a bien voulu placer en vous pour le représenter au sein de cette auguste Institution.

Excellence Monsieur le Président,

Je voudrais, en particulier, saluer votre brillante élection à la tête de l'Assemblée Nationale ainsi que celle des autres membres du Bureau. Le choix unanime des députés sur votre personne pour présider aux destinées de cette prestigieuse Institution traduit à n'en point douter la reconnaissance de votre sagesse et de vos qualités de rassembleur, toutes choses indispensables pour la direction d'une institution multipolaire, réputée pour être un lieu d'échanges d'idées et de débats, parfois contradictoires et dont la conduite constitue tout un défi.

Le caractère exceptionnel de votre leadership et de votre charisme forge ma conviction sur le fait que sous votre magistère, l'Assemblée Nationale sera cette véritable représentation du peuple, non seulement capable de faire le consensus et l'union sacrée sur toutes les questions d'intérêt national, mais aussi d'assurer un bon contrôle de l'action gouvernementale, toute chose favorables à l'édiction et à la mise en œuvre de bonnes politiques publiques pour le bien-être de nos concitoyens. Qu'il me soit permis de vous adresser mes chaleureuses félicitations et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de vos hautes charges au service du Niger et de son peuple.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le 03 avril 2021, le Président de la République, Chef de l'Etat, SE MOHAMED BAZOUM, a placé sa confiance en ma personne pour assumer la fonction de Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Je voudrais ici lui exprimer toute ma reconnaissance et lui réaffirmer mon engagement à servir le Niger et à conduire cette fonction en toute loyauté. Pour l'accomplissement de cette responsabilité, j'ai eu à prêter serment sur le livre saint devant cette auguste Assemblée, le 07 avril 2021.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

En support à sa candidature à l'élection présidentielle, SE MOHAMED BAZOUM a préparé et présenté à nos concitoyens un programme : le Programme de Renaissance III, dont le crédo est « **Consolider et Avancer** ». Ce programme est bâti sur les acquis de modernisations politique, économique et sociale réalisées dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations et de l'émergence du pays. Comme il le dit dans le préambule de ce programme, il s'agit de : « *Consolider les acquis du travail accompli au cours de ces 10 années et avancer vers de nouveaux objectifs tels qu'ils découlent des enseignements critiques que nous avons retenus de notre expérience bien plus complexe que les idées aux moyens desquels nous l'avions abordée* ».

Dans son discours d'investiture du 02 avril 2021, le Président de la République, Chef de l'Etat, **Son Excellence MOHAMED BAZOUM** a mis en exergue les priorités de sécurité, de l'éducation et de bonne gouvernance.

La Déclaration de Politique Générale du Gouvernement que j'ai l'insigne honneur de vous présenter, s'inscrit dans la concrétisation des engagements contenus dans le Programme de Renaissance III, et les orientations pertinentes déclinées dans son discours d'investiture.

Ces engagements sont regroupés en 7 grands axes d'orientation de l'action gouvernementale :

1. Sécurité et quiétude sociale ;
2. Bonne gouvernance et consolidation des Institutions républicaines ;
3. Développement du capital humain ;
4. Modernisation du monde rural ;
5. Développement des infrastructures économiques ;
6. Exploitation des potentialités économiques ;
7. Solidarité et inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

LE PREMIER AXE DE LA PRESENTE DECLARATION EST RELATIF A LA SECURITE ET LA QUIETUDE SOCIALE

Notre pays continue, en effet, de faire face au défi sécuritaire du fait de l'activisme des Groupes Armés Terroristes, des bandits armés et des trafiquants de tous bords qui écumant l'espace Sahélo Saharien.

1. Malgré les succès enregistrés par nos forces de défense et de sécurité et leurs alliés, la menace persiste et devient de plus en plus inquiétante, du fait que les groupes terroristes n'hésitent plus à s'attaquer aux populations civiles désarmées et vulnérables. Elle est d'autant plus inquiétante que la situation socio-politique et sécuritaire dans certains pays limitrophes est préoccupante.
2. C'est pourquoi, mon Gouvernement poursuivra au cours des prochaines années, **les efforts déjà entrepris en matière de sécurité des personnes et des biens, et de défense de l'intégrité du territoire**. Cela se traduira d'abord par le maintien de l'effort financier à 17% en moyenne annuelle, la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles de nos FDS par un maillage du territoire plus dense, le renforcement des effectifs ainsi que la création et la formation des unités spéciales dans différents corps. Pour ce faire, des recrutements conséquents et des formations des FDS seront opérés, des moyens matériels et logistiques adaptés tels que les véhicules blindés et les vecteurs aériens seront acquis. De même, le système de gouvernance sécuritaire sera amélioré afin de concilier les impératifs de redevabilité et de secret-défense dans la gestion des ressources allouées à la sécurité.
3. Les actions de **renforcement des capacités** seront accompagnées d'initiatives pour améliorer les **conditions de vie des FDS**. Cela comprendra la construction des logements sociaux, la création d'une école des pupilles de la Nation et l'opérationnalisation du Waqf en faveur des ayants-droits des soldats tombés sur le champ d'honneur. Certains parmi eux seront honorés en raison de leur bravoure et de leurs faits d'armes, en baptisant de leurs noms certains espaces et édifices publics.
4. De manière systématique, **un nombre important de forces de sécurité intérieure sera déployé** dans toutes les régions du pays pour garantir la sécurité des citoyens et combattre le banditisme, les vols à mains armées et le trafic des stupéfiants. Une attention particulière sera accordée aux régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry pour lesquelles des dispositifs de défense et de sécurité plus adaptés seront mis en place.
5. Tirant leçon des situations observées dans certains pays voisins où les groupes armés terroristes ont poussé les populations vers des conflits intercommunautaires, mon Gouvernement créera les conditions d'une meilleure **coexistence pacifique entre les différentes communautés**.

6. Par ailleurs, notre pays renforcera sa **coopération militaire** avec ses alliés du fait de leur rôle crucial en matière de formation, de fourniture d'équipement, de partage de renseignements et d'appui aérien. Nous poursuivrons également la mutualisation en cours de nos efforts de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, avec les pays voisins dans le cadre de la Force Conjointe du G5 Sahel, de la Force Mixte Multinationale des pays du bassin du Lac Tchad et des patrouilles mixtes transfrontalières entre le Niger et le Nigéria.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

7. La situation sécuritaire que vit notre pays tire son origine de l'insécurité qui prévaut dans certains pays voisins. C'est pourquoi nous devons porter une attention particulière à l'évolution de la situation sociopolitique et sécuritaire de nos voisins. Pour cela, mon gouvernement **s'activera davantage aux côtés de la communauté internationale dans les initiatives de maintien de la paix et de stabilité dans la sous-région**. En particulier, notre action diplomatique visera à favoriser le déploiement des synergies internationales pour accompagner les Etats de la Libye et du Mali à retrouver définitivement la paix et l'unité. Le privilège que nous avons d'être membre non permanent du Conseil de sécurité jusqu'à la fin 2021, sera mis à profit pour mobiliser la communauté internationale sur la situation sécuritaire particulièrement difficile que vivent les pays du Sahel et les pays riverains du lac Tchad. Les initiatives de mutualisation des forces qu'ils mettent en œuvre doivent être soutenues, accompagnées et leur financement pérennisé. En effet, face à la vision hégémonique planétaire des groupes terroristes de créer des Etats sur un espace territorial le plus large possible couvrant le Sahel et le Sahara pour certains, l'Afrique de l'Ouest pour d'autres, mon gouvernement plaidera auprès des autres pays Africains pour la redynamisation des architectures de paix et de sécurité régionales et continentales dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union Africaine notamment la mise en œuvre du plan de sécurité régionale de la CEDEAO et la mobilisation de ses forces en attente.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'AXE 2 DE NOTRE ACTION PORTE SUR LA BONNE GOUVERNANCE ET LA CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES

8. A travers cet axe, **l'ambition de mon gouvernement est de faire de notre pays un Etat démocratique stable et fort**. Cet Etat, bâti sur l'architecture de la constitution de Novembre 2010 est une République unitaire couvrant l'espace territorial actuel dans son intégralité. Cet Etat, fort de sa stabilité, sera en mesure de garantir les droits et libertés aux citoyens et de leur assurer les conditions de prospérité individuelles tout en restant exigeant sur l'accomplissement de leurs devoirs individuels et collectifs et ferme sur le respect de la loi. Pour atteindre cet objectif, mon gouvernement veillera à assurer une bonne gouvernance

politique, économique et administrative ainsi que la promotion d'une justice équitable et accessible à tous.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

9. En matière de gouvernance politique, notre pays a connu des avancées importantes ces dernières années avec la stabilité institutionnelle et l'organisation réussie des élections générales, ayant abouti à l'avènement de la première alternance politique. Pour pérenniser ces acquis, mon Gouvernement entend prendre des mesures consistant à :

- renforcer l'unité nationale en combattant avec fermeté les forces centrifuges et en célébrant chaque année, le 24 Avril, la fête de la concorde nationale sur toute l'étendue du territoire.
- consolider les progrès en matière de démocratie et des libertés publiques et à ce titre veiller au respect de la constitution et à la séparation des pouvoirs et doter les institutions républicaines de moyens leur permettant de fonctionner normalement;
- promouvoir une atmosphère saine et apaisée dans les rapports entre la société civile et le pouvoir grâce au dialogue ainsi qu'entre les partis politiques de la majorité, ceux de l'opposition et ceux non affiliés en améliorant l'efficacité du cadre de dialogue politique et en appliquant effectivement les dispositions de la Charte des partis politiques ;
- donner plus de visibilité au leader de l'opposition grâce à une mise en œuvre effective de son statut et des rencontres périodiques avec les hautes autorités ;
- réviser les textes régissant le régime des associations pour les mettre en conformité avec le contexte de l'Etat de droit et de la démocratie et mettre en œuvre les textes et stratégies en matière de suivi et de réglementation des pratiques des cultes.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Les médias jouent aussi un rôle fondamental dans l'instauration de la paix et la consolidation des institutions républicaines. C'est pourquoi ils sont qualifiés de 4^{ème} pouvoir.

10. Pour bâtir sur les progrès enregistrés ces dernières années, **le Gouvernement poursuivra les efforts de renforcement de la liberté de la presse.** Cela se traduira par l'amélioration de l'environnement juridique et professionnel du secteur des médias, la modernisation des organes de presse publics et la suppression des zones d'ombre pour la radio et la télévision nationales ainsi que la finalisation de l'installation de la Télévision Numérique Terrestre.

11. Mon Gouvernement **poursuivra** également les efforts de **couverture en infrastructures et services d'information.** En particulier, chaque Maison du Paysan sera dotée d'une radio communautaire. Par ailleurs, l'accent sera mis sur la sensibilisation des acteurs des médias notamment privés sur la communication en temps de crise.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La bonne gouvernance économique est fondamentale pour le progrès économique et social du pays et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

12. Sur le plan économique, notre ambition est de consolider la dynamique de la création de la richesse observée ces dernières années en portant le taux de croissance annuel moyen à 8% et en transformant la structure de notre économie. Cela suppose un cadre macroéconomique solide et stable, l'amélioration du financement de l'économie nationale, et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.

13. Les objectifs de stabilisation du cadre macroéconomique visent le respect des critères communautaires en matière d'inflation, de déficit budgétaire et de l'endettement public. Concernant l'inflation, mon Gouvernement prendra toutes les mesures pour assurer la stabilité des prix, notamment des produits de consommation courante à travers les mesures de redistribution. Relativement au déficit budgétaire, en plus des efforts de mobilisation des recettes internes, les actions porteront sur la maîtrise et l'assainissement des dépenses publiques. En ce qui concerne la dette, mon Gouvernement adoptera une politique d'endettement prudent, en privilégiant la dette concessionnelle et les instruments de financement à faible incidence budgétaire.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

14. En matière de financement, l'accent sera d'abord mis sur la mobilisation des ressources internes. A ce titre, les actions porteront principalement sur :

- le renforcement de l'informatisation des services par le parachèvement du Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables ;
- la promotion de la justice fiscale par le renforcement des dispositifs d'imposition suivant les capacités contributives ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale par la mise en œuvre de mesures systématisant la présentation de documents attestant de la régularité de la situation fiscale et l'imposition des niches fiscales ;
- l'exploitation optimale du potentiel des technologies de l'information pour s'assurer de la maîtrise du renseignement fiscal ;
- la modernisation de l'Administration fiscale, la simplification des procédures et la clarification des lois ;
- l'amélioration du rendement des impôts fonciers en garantissant la complétude de l'information sur les propriétés et propriétaires ainsi que la modernisation du cadastre ; et

- l'amélioration de la collecte de la TVA par le renforcement du recours aux moyens technologiques de modernisation des facturations. L'objectif étant de porter progressivement le taux de pression fiscale à 20% du PIB à l'horizon 2026.
- 15. En ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures,** l'accent sera mis sur l'amélioration des capacités d'absorption de l'économie et le renforcement de la coopération au développement. Ces efforts se traduiront notamment par :
- l'alignement des interventions des PTF aux orientations stratégiques du Gouvernement,
 - le renforcement de la coopération pour accroître les projets financés par les partenaires ;
 - l'optimisation des incitations financières, fiscales et administratives pour les investissements ;
 - la promotion des investissements directs étrangers à travers les partenariats publics-privés, mais aussi le partenariat privé-privé.
- 16.** Ces mesures seront complétées par le **rehaussement des fonds alloués** pour la réalisation des **études de faisabilité** des projets et programmes, **l'organisation d'une table ronde pour le financement du PDES 2022-2026**, l'opérationnalisation effective du dispositif institutionnel de sélection des projets et programmes, le **renforcement du cadre de dialogue avec les Partenaires** Techniques et Financiers et la mise en place d'une banque des projets et programmes de qualité.
- 17. En matière de diplomatie économique,** l'accent sera mis sur la coopération régionale et continentale. En effet, un plaidoyer politique continu sera mené en faveur de l'intégration régionale sur le plan monétaire ainsi que dans la perspective de l'établissement des Institutions financières de l'Union africaine. De même, des dispositions seront prises pour tirer profit des avantages de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de notre diaspora, le Haut Conseil des Nigériens de l'Etranger sera redynamisé afin de créer des conditions favorables à leur contribution au développement du pays.
- 18. Pour ce qui est de l'efficacité des dépenses publiques,** elle se traduira par la définition des politiques et stratégies sectorielles en lien avec les orientations nationales, l'élaboration d'un plan de développement à moyen terme pour la déclinaison opérationnelle des orientations nationales et le renforcement des capacités en matière de production des statistiques fiables. Puis, afin d'établir une cohérence entre les dépenses et les résultats, le Gouvernement accélèrera l'appropriation et la mise en œuvre effective du budget-programme. De même, un accent particulier sera mis sur la célérité et la transparence des procédures de passations de marchés ainsi que le contrôle a posteriori des projets d'investissements.
- 19.** En outre, afin de mieux appréhender la dynamique de notre population et de ses besoins, **le 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat** sera réalisé.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La bonne gouvernance administrative concerne les initiatives de modernisation de l'Administration pour améliorer la qualité de fourniture des services publics.

20. Mon Gouvernement mettra en œuvre **des actions fortes** dans le sens de la promotion de la **culture du mérite**, de la **lutte contre la corruption** et de la **promotion des valeurs d'éthique et de déontologie** dans les services publics. Pour encourager la culture du mérite, il sera institué un système d'évaluation/sanction/récompense des travailleurs des secteurs public et parapublic sur la base de critères objectifs.
21. **En plus, des initiatives innovantes seront mises en œuvre pour améliorer l'efficacité et la performance des services publics.** Elles porteront notamment sur l'opérationnalisation effective du budget-programme, le déploiement d'un système de gestion des emplois et des compétences dans les principaux secteurs de fournitures des services publics, la dématérialisation systématique des procédures de l'Administration publique, ou encore le renforcement du système de sécurité sociale des agents de l'Etat. Par ailleurs, d'autres mesures seront prises pour améliorer les conditions de vie des retraités parmi lesquelles l'institution d'un capital de départ à la retraite et la mensualisation des pensions.
22. **Enfin**, compte tenu du rôle primordial des **entreprises publiques** dans le développement économique du pays, **d'importantes réformes** seront entreprises pour renforcer leur efficacité. Il convient de citer entre autres :
- la modification, sur la base des dispositions permanentes du code OHADA, de la loi sur les entreprises publiques pour prendre en compte les catégories non prévues, mieux affirmer leur mission de développement et renforcer le mécanisme de redevabilité et de contrôle ;
 - la révision du mode de désignation des membres des Conseils d'Administration des entreprises publiques conformément aux objectifs qui leur sont assignés ;
 - la mise en place d'un système de contrat de performance des entreprises publiques auquel sera indexée une partie de la rémunération de leurs dirigeants ;
 - la création d'un cadre de redevabilité au haut niveau pour encourager les entreprises performantes et envisager des mesures de correction pour les contre-performances.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La bonne gouvernance est également nécessaire au niveau des entités décentralisées.

23. Mon Gouvernement entend consolider les avancées enregistrées en matière de **décentralisation** avec la mise en œuvre des actions concrètes dans le sens de l'amélioration de la viabilité économique des communes, de la qualité de la gouvernance administrative et

financière des entités décentralisées et de la transparence et l'implication plus active des citoyens dans la conduite des affaires publiques.

24. Le Gouvernement s'attèlera aussi **à restaurer la crédibilité et l'efficacité des Collectivités Territoriales** pour une transformation structurelle à la base. Dans ce cadre, un mécanisme intégré d'accompagnement sera mis en place afin d'appuyer l'exploitation des potentialités économiques des communes suivant leurs spécificités. De même, des mesures seront prises pour rendre effective la fonction publique territoriale et accélérer le processus de transfert concomitant des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La justice, l'équité et les droits humains constituent également un pilier fondamental pour la construction de l'Etat de droit et la consolidation des Institutions démocratiques et républicaines.

25. A ce niveau, l'action gouvernementale visera principalement **l'amélioration de la qualité de notre système judiciaire** afin qu'il soit plus équitable et accessible à tous, avec en toile de fond, une lutte résolue contre la corruption. Pour ce faire, le Gouvernement entend poursuivre et consolider les efforts jusque-là consentis à travers :

- la poursuite des réformes juridique et institutionnelle, et la mise en œuvre d'un programme de dématérialisation des procédures judiciaires et de délivrance des actes de justice ;
- la définition claire des délais légaux de traitement des affaires judiciaires en toutes matières et le renforcement du dispositif juridique et institutionnel de suivi de la performance des acteurs judiciaires ;
- le renforcement progressif des capacités de l'Ecole de Formation Judiciaire du Niger pour en faire un Pôle d'Excellence pour la formation des acteurs judiciaires ;
- l'élargissement de la carte judiciaire avec la création des tribunaux dans chaque chef-lieu de département, et
- l'installation des juridictions spécialisées.

26. Le Gouvernement entend également **développer des instruments et une culture de lutte contre la corruption** en mettant un accent particulier sur :

- l'évaluation et le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en vue d'améliorer son efficacité en matière de prévention et de lutte contre la corruption,
- la pédagogie de l'exemple au sommet de l'Etat et à tous les niveaux de gestion des affaires publiques,
- le contrôle systématique et inopiné, suivi de sanction à tous les niveaux de l'administration de l'Etat et de ses démembrements,

- la sensibilisation des agents de l'Etat à l'éthique, la déontologie et la morale républicaines.
27. De même, le Gouvernement veillera à une protection accrue **des droits et des Libertés fondamentales** des citoyens, au renforcement de l'arsenal juridique et du dispositif institutionnel de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et toutes formes de traitements inhumains et dégradants surtout à l'égard des femmes et des enfants.
28. Enfin, le Gouvernement poursuivra les efforts en vue d'**honorer les engagements internationaux** à travers notamment l'**harmonisation de la législation nationale** avec les textes internationaux auxquels le Niger a souscrit ainsi que par l'élaboration et la présentation des rapports aux organes des traités.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,*

A TRAVERS LE TROISIEME AXE PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, mon Gouvernement entend mettre un accent particulier sur des secteurs favorisant un développement soutenu du capital humain : éducation, santé, jeunesse, sports et cadre de vie.

29. **En ce qui concerne l'éducation**, les actions majeures envisagées permettront de relever les principaux défis liés à l'accès, à la qualité du système d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'à l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi.
30. **S'agissant de l'accès à l'éducation**, les actions porteront sur l'amélioration de la disponibilité des infrastructures et du personnel enseignant. Pour ce qui est des infrastructures, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre un vaste programme de construction de classes pour remplacer progressivement les classes en paillotes, du préscolaire au secondaire. Pour ce faire, des modèles alternatifs à faibles coûts et mieux adaptés à notre environnement seront développés. Un accent particulier sera mis sur le besoin de la scolarisation et du maintien de la jeune fille à l'école avec la création d'internats et de collèges de proximité. Ces efforts de construction d'infrastructures scolaires s'inséreront dans une vision globale visant la réactualisation et le respect de la carte scolaire mettant fin à l'anarchie dans la création des établissements scolaires.
31. **Le deuxième aspect de l'accès à l'éducation** est la disponibilité des enseignants. A ce niveau, il sera mis en place un mécanisme dynamique de formation et de recrutement conformément à l'évolution des effectifs scolarisables.
32. **Concernant le défi de l'éducation lié à la qualité**, il sera pris en charge à trois niveaux : la revalorisation de la fonction de l'enseignant, l'introduction du numérique et la réforme des programmes d'enseignement.
33. **La revalorisation de la fonction de l'enseignant** passe d'abord par le renforcement de la professionnalisation des acteurs de cette fonction. C'est pourquoi, le Gouvernement va restructurer les Ecoles Normales de formation initiale pour qu'elles répondent aux besoins quantitatifs et qualitatifs en enseignants et encadreurs pour les cycles du primaire et du

secondaire, conformément aux résultats des différents audits. De plus, le Gouvernement entend sécuriser la carrière des enseignants contractuels en leur assurant progressivement le recrutement à la Fonction Publique.

34. **L'introduction du numérique** vise à combler le déficit en supports pédagogiques à travers la mise à disposition des Tablettes, notamment au niveau du secondaire. Elle permettra également d'améliorer les pratiques pédagogiques et de promouvoir la formation à distance.
35. **Quant aux réformes des programmes d'enseignement**, elles mettront l'accent sur le développement de compétences en lecture, en écriture, en mathématiques de base et en instruction civique **au primaire**. Il sera aussi mis en place des programmes de développement d'aptitude à l'apprentissage aux métiers chez l'enfant dès son bas-âge grâce à l'enseignement bilingue avec l'introduction des langues nationales. **Au secondaire**, l'enseignement des matières scientifiques sera privilégié et renforcé.
36. Par ailleurs, des stratégies appropriées seront mises en œuvre pour le respect du temps scolaire, et assurer **l'éducation** des enfants en **situation d'urgence** et dans les zones d'insécurité.
37. **En matière d'enseignement supérieur**, le Gouvernement s'investira à :
 - **à rehausser les capacités d'accueil** à travers principalement la réhabilitation des infrastructures universitaires et le renforcement du personnel. De même, les conditions de vie des étudiants seront davantage améliorées sur le plan de l'hébergement, de la restauration et du transport.
 - **à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur** avec l'objectif de faire de la formation à la demande et la reconversion des jeunes diplômés, un préalable dans les clauses de grands projets structurants. C'est pourquoi mon Gouvernement entend mener des réformes curriculaires pour relever le défi de l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché. Pour ce faire, il est prévu de mettre en place un cadre d'échanges permanent réunissant les entreprises et les institutions de formation et de recherche.
 - **à repenser et soutenir l'enseignement supérieur privé** en donnant un cahier de charges aux fondateurs qui seront soumis à un contrat de performance afin que le secteur puisse davantage contribuer au développement de l'enseignement.
 - **à améliorer le pilotage du sous-secteur de l'enseignement supérieur** : mon Gouvernement entend actualiser la politique nationale en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Il entreprendra également des actions de normalisation de la gouvernance des Universités Publiques du Niger à travers l'organisation des élections dans toutes les universités remplissant les conditions. De même, il sera mis un accent sur la normalisation des années académiques, du paiement des bourses pour les étudiants et des traitements du personnel d'encadrement.
38. **En matière d'enseignement professionnel**, le Gouvernement s'engagera à mettre en place un dispositif de démarche qualité dans le domaine. Pour ce faire, des réformes favorisant une

meilleure transition de l'enseignement général à la formation technique et professionnelle seront conduites. Pour rester dans la même logique et satisfaire les besoins du marché, l'offre de formation devra intégrer une stratégie de valorisation des activités locales. En outre, le Gouvernement entend continuer les efforts de régulation de l'apprentissage à travers « l'apprentissage rénové » afin de promouvoir la contribution au développement des métiers porteurs. Pour cela, mon Gouvernement prévoit d'assurer un niveau de qualification des enseignants et formateurs adapté à un développement conséquent du sous-secteur.

39. Dans le cadre de la poursuite de **l'opérationnalisation des Collèges d'Enseignement Technique et des Centres de Formation aux Métiers**, les efforts du Gouvernement porteront sur le renforcement des infrastructures de formation, avec l'équipement des salles de classes et des ateliers. Il s'agira aussi de poursuivre et de généraliser la création des centres de formation des adultes. Ces centres serviront de lieux de discussions/sensibilisations sur les questions liées à la population, à l'éducation des enfants et au civisme.

Mesdames et Messieurs les Députés,

40. **Toutes ces actions en faveur de l'éducation démontrent l'intérêt particulier que mon Gouvernement accorde à ce secteur.** A ce sujet, il entend faire passer la part du budget national pour ce secteur de 20 à 22% en moyenne. Parallèlement, des mesures fortes seront prises pour améliorer la gouvernance de notre système éducatif, promouvoir le respect du temps scolaire ainsi que le système d'orientation scolaire et de régulation des flux, combattre toutes formes de pratiques corruptives à l'école et renforcer le continuum famille-école.

L'intérêt porté à l'éducation de nos enfants est d'autant plus grand que le Président de la République envisage de suivre personnellement ce secteur au même titre que la sécurité.

Mesdames et Messieurs les Députés,

41. **En matière de santé**, le Gouvernement entend fournir des efforts pour améliorer l'accès et la qualité des services et des soins de santé à travers :
- la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires ;
 - l'amélioration des plateaux techniques et la logistique dans les formations sanitaires ;
 - le renforcement des capacités en ressources humaines ; et
 - l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité aux produits de santé.
42. En plus, des actions indispensables seront prises pour améliorer la **qualité des soins** dans le **sous-secteur privé de la santé** en adoptant la **loi révisée** portant exercice privé des soins de santé.
43. **Pour améliorer la santé de la reproduction**, le Gouvernement va renforcer la disponibilité et la capacité opérationnelle en planification familiale dans les formations sanitaires. A cet effet, en plus du renforcement des stratégies actuelles, les formations sanitaires et les sites de distribution à base communautaire seront régulièrement approvisionnés en intrants.

44. Le Gouvernement orientera aussi ses efforts vers l'**amélioration de l'état de santé de la mère et de l'enfant**. Il s'agira de mettre l'accent sur le renforcement de la qualité des soins prénatals, néonataux et postnatals, les campagnes de vaccination, l'accouchement assisté, la qualité de diagnostic et le traitement rapides et efficaces des maladies. L'objectif est de réduire davantage les mortalités maternelle et infantile. Il s'agira aussi de renforcer la prise en charge nutritionnelle dans les formations sanitaires en général et au niveau communautaire en particulier. A cela va s'ajouter le renforcement des activités préventives et en matière de nutrition.

Mesdames et Messieurs les Députés,

45. Afin de lutter contre les principales **maladies transmissibles** (Méningite, Rougeole, Choléra, VIH/Sida, Hépatites Tuberculose, le Paludisme), le Gouvernement intensifiera les actions de prévention, de riposte, de surveillance, de prise en charge et de l'hygiène et assainissement. Pour le cas de la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement continuera à lui porter une attention particulière tant sur le plan de la prévention, de la vaccination que de la prise en charge.

46. De manière transversale, la promotion de la santé publique se traduira par la mise en place de mécanismes de protection contre le risque financier lié à la maladie avec l'institution de la Couverture Maladie Universelle au profit des populations et la promotion des mutuelles de santé. De plus, les actions de changement de comportement notamment en matière de soins de santé primaires seront renforcées.

Mesdames et Messieurs les Députés,

47. Les actions pour le développement du capital humain concerneront également la protection et le renforcement des capacités des jeunes à travers l'adoption de la **Politique Nationale de Jeunesse et de son Plan Stratégique**, le maillage territorial des Centres de Promotion des Jeunes et le renforcement de l'accès des jeunes ruraux et urbains à ces Centres.

48. A cela vont s'ajouter la **promotion des espaces de dialogue** avec les jeunes et leur accompagnement dans la vie socioéconomique par l'intégration de 500.000 jeunes dans les circuits économiques. De même, le Gouvernement entend promouvoir les valeurs de créativité, du mérite, du civisme et de citoyenneté chez les jeunes pour un changement de comportement afin de valoriser leur contribution au développement.

Mesdames et Messieurs les Députés,

49. **Pour ce qui est des sports**, l'engagement du Gouvernement est d'étendre les avantages des pratiques physiques et sportives à toute la population dans le but de les rendre beaucoup plus attrayants. Pour ce faire, il entend développer un sport de haut niveau et de masse par le biais notamment de :

- l'élaboration et l'adoption d'une Politique Nationale des Sports ;
- l'élaboration du Statut du Sportif de Haut Niveau ;

- la mise en œuvre d'une stratégie de détection et de formation des Jeunes Talents ;
- la vulgarisation de la pratique du sport de masse et du sport en milieu scolaire ;
- l'amélioration des mécanismes de financement du sport ; et
- la promotion des Jeux Traditionnels du Niger.

50. Le Gouvernement poursuivra également les actions de **développement des infrastructures sportives** par la création des Instituts Régionaux de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ainsi que des Centres Sportifs Nationaux et Régionaux de Formation de Jeunes Talents.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

S'agissant de l'amélioration du cadre de vie de la population nigérienne, mon Gouvernement envisage de poursuivre les efforts en matière d'eau, d'assainissement et d'habitat.

- 51.** L'accès à l'eau potable pour tous constitue une des priorités d'investissement dans le développement du capital humain. Pour répondre efficacement à ce défi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. C'est pourquoi, le financement pour l'hydraulique rurale et urbaine sera porté de 3% en moyenne à 7% du budget.
- 52. En hydraulique villageoise,** il s'agit d'assurer la croissance continue de l'accès à l'eau potable sur l'ensemble du territoire national afin d'atteindre un taux de couverture géographique de 95%, une meilleure application de la politique de recouvrement des coûts et la réduction des disparités inter et intra régionales dans l'accès à l'eau. A cet effet, les programmes opérationnels d'hydraulique seront centrés sur la construction de nouveaux points d'eau modernes et les réhabilitations avec notamment, la systématisation des Adductions d'Eau Potable Multi-Villages, la transformation des forages équipés de pompes à motricité humaine en Postes d'Eau Autonome ainsi que le renforcement de l'accès dans les zones difficiles.
- 53. Pour ce qui est de l'hydraulique pastorale,** le maillage des points d'eau sera renforcé avec la réalisation de stations de pompage pastorales et de puits cimentés pastoraux.
- 54. En hydraulique urbaine,** l'objectif poursuivi est d'atteindre un taux de desserte en eau potable de 100% avec la réalisation de branchements particuliers, de bornes fontaines publiques ainsi que l'optimisation des centres concédés à la SPEN et l'extension du périmètre concédé.
- 55. Les actions majeures en matière d'assainissement** visent la réduction des disparités d'accès à travers des initiatives pour un changement de comportement, la réalisation d'édicules publics et l'équipement des Chefs-lieux de régions en installations de traitement des boues de vidange.

56. Quant à la gestion intégrée des ressources en eau, le Gouvernement poursuivra l'opérationnalisation du Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau afin de garantir une approche globale intégrée de gestion des ressources en eau du pays.

Mesdames et Messieurs les Députés,

57. Relativement au développement urbain et à l'habitat, compte tenu de l'accroissement des besoins du fait de la croissance démographique, l'accent sera mis sur la coordination et la synergie des différents acteurs. Il s'agit de réaliser ou d'actualiser les schémas de planification urbaine, les plans d'actions détaillant les opérations en perspective et de mettre en place une chaîne de maîtrise des propriétés à travers le cadastre et l'assainissement des lieux.

58. En plus, pour davantage améliorer le cadre de vie, des mesures seront prises pour la **valorisation des espaces verts** ainsi que la **lutte contre la prolifération des déchets**. Ces mesures comprendront le renforcement de la législation, la sensibilisation, la promotion du recyclage et une meilleure implication du secteur privé.

59. Pour le cas spécifique des logements sociaux, les constructions se feront dans les grandes villes et les centres urbains moyens. De même, le Gouvernement envisage la restructuration de plusieurs vieux quartiers de certaines grandes villes et la construction de villages en matériaux définitifs dans les communes pour améliorer l'habitat et le cadre de vie.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'AXE 4 DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT PORTE SUR LA MODERNISATION DU MONDE RURAL.

60. En capitalisant sur les progrès de l'initiative 3N-les Nigériens Nourrissent les Nigériens, l'objectif est de créer les conditions pour moderniser le secteur agropastoral qui occupe 80% de la population active et représente environ 40% du PIB. Ainsi, mon Gouvernement s'investira à relever les défis majeurs au niveau de différents segments des filières agro-sylvo-pastorales à travers la chaîne de production, de conservation, de transformation, de commercialisation et la mobilisation du financement.

61. En matière de production, les principaux défis à relever sous-tendent l'amélioration de la productivité des terres et du cheptel ainsi que la résilience des systèmes de production. C'est pourquoi, le Gouvernement va renforcer les actions en s'appuyant sur l'expérience tirée de la mise en œuvre des phases passées de l'Initiative 3N.

62. Spécifiquement, en ce qui concerne la production agricole, ces actions porteront principalement sur :

- l'appui à la production par la mise à disposition d'intrants de qualité et de matériels adaptés ;
- la réalisation et la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles et périmètres irrigués ;

- l'adoption d'une politique foncière appropriée pour renforcer la sécurisation foncière ; et
- la réhabilitation des terres dégradées pour accroître la disponibilité des terres exploitables.

63. *En ce qui concerne les productions animales*, le Gouvernement envisage de :

- améliorer le mécanisme de sécurisation et de vaccination du cheptel ;
- rehausser le maillage en points d'eau pastoraux notamment dans les zones difficiles ;
- aménager et sécuriser les espaces pastoraux, et réhabiliter les terres pastorales dégradées ;
- promouvoir la recherche zootechnique et vétérinaire et l'amélioration génétique du cheptel ;
- faciliter l'accès aux aliments bétail et aux intrants zootechniques ;
- créer les conditions d'une plus grande implication du secteur privé ; et
- accroître la contribution de la pêche, de l'aquaculture et de l'apiculture à l'économie.

64. *Pour impulser une dynamique d'accroissement des productions animales et végétales*, le Gouvernement va accélérer la mise en place des plateformes intégrées de services (maisons du paysan) à l'échelle nationale. L'objectif est de rendre accessibles les intrants et équipements agricoles, les aliments bétail, le conseil agricole et l'encadrement de proximité aux producteurs et une meilleure utilisation des informations climatiques pour la production.

65. S'agissant de la transformation et de la commercialisation, le défi est celui de l'amélioration de la valeur ajoutée et de la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. En termes d'actions, le Gouvernement travaillera à valoriser les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques dans un contexte de concurrence continentale et internationale. En particulier, un accent sera mis sur l'amélioration des conditions de conservation et de stockage, la création et l'équipement des unités de transformation, la réalisation des pistes de desserte et la mise en place de dispositifs innovants de commercialisation. Il sera privilégié le développement des filières à haute valeur marchande telles que les filières niébé, oignon, poivron, viande, poisson et miel ainsi que le renforcement des capacités des acteurs concernés. En outre, le Gouvernement envisage d'exploiter l'avantage concurrentiel des produits présentant une forte valeur marchande en accélérant leur certification et leur labélisation.

66. En ce qui concerne le financement de l'entreprenariat agricole, les difficultés d'accès aux crédits constituent le principal défi à relever. Ainsi, pour susciter une pleine implication de la population active en particulier les jeunes et faire du monde rural le levier de création d'emplois, mon Gouvernement s'activera à réorganiser la chaîne de financement. Pour ce faire, les institutions de microfinance adossées aux maisons du paysan seront opérationnalisées. Les facilités offertes à travers le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle seront largement étendues pour créer la proximité de financement des microprojets au profit des producteurs. Ces dispositifs viendront en

renforcement des mécanismes existants de financement des PME/PMI. Le financement de l'entreprenariat dans le domaine agropastoral favorisera les IDE dans les filières porteuses.

Mesdames et Messieurs,

67. Pour atteindre les objectifs de transformation du monde rural, la priorité sera orientée vers l'approche chaînes de valeur agricole afin de fédérer les objectifs à travers la création des Pôles de Développement Économique autour des grands bassins de production. Dans cette optique, les principales actions seront centrées sur les produits à haute valeur marchande. Ainsi, les programmes prioritaires identifiés dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques viseront le développement des cultures céréalières, des légumineuses, des produits d'élevage et des produits forestiers non ligneux. Ces priorités seront matérialisées à travers les Programmes phares relatifs au sucre, au riz, au niébé, à l'oignon, au moringa, au bétail/viande et à la production avicole et pintade.

Mesdames et Messieurs les Députés,

68. En outre, étant donné les effets du changement climatique au Sahel sur la résilience des bases productives, le Gouvernement travaillera à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des accords internationaux, à l'amélioration des conditions environnementales des communautés et à la mobilisation de fonds innovants notamment pour les programmes d'adaptation.

69. A travers la diplomatie environnementale, mon Gouvernement impulsera et appuiera fortement les initiatives en faveur de la coopération régionale et internationale pour atténuer les effets négatifs du changement climatique sur les conditions de vie des populations. Un accent particulier va être mis sur la protection et la régénération des bases productives à travers des actions de lutte contre la désertification et le tarissement des cours d'eau, notamment dans le cadre d'initiatives régionales telles que la Commission Climat pour la Région du Sahel ou l'initiative « Grande Muraille Verte ».

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

LE CINQUIEME AXE DE L'ACTION DE MON GOUVERNEMENT EST LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES.

Le développement des infrastructures constitue un levier pour booster l'économie de notre pays. Mon Gouvernement s'investira dans la réalisation des programmes d'infrastructures économiques permettant de développer les services de transport, d'énergie et des télécommunications.

70. Au niveau des infrastructures de transport, l'ambition est de lever les contraintes qui se posent aussi bien au niveau routier, ferroviaire qu'aérien.

- 71. Pour les routes**, mon Gouvernement envisage la mise en œuvre d'un programme de développement du réseau routier afin de relier les différents chefs-lieux de départements aux communes et régions du pays. L'objectif est de poursuivre le désenclavement interne, externe et des zones de productions et d'améliorer la mobilité des personnes et des biens. De même, afin de protéger notre patrimoine routier, l'efficacité du programme d'entretien routier sera améliorée.
- 72.** Pour ce qui est **des infrastructures ferroviaires**, le Gouvernement travaillera avec les partenaires pour la réalisation de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan et des tronçons de chemin de fer reliant le Niger à la République Fédérale du Nigéria. Dans un contexte de libre échange continental, mon Gouvernement développera aussi des infrastructures d'acheminement des produits embarqués par voies ferroviaires avec notamment la construction des ports secs.
- 73.** En plus des infrastructures, mon Gouvernement mettra en œuvre un **programme de formation, de sensibilisation des acteurs** avec l'objectif de réduire de 25% les accidents de circulation routière au Niger, d'ici 2026. Les conditions de renouvellement de notre parc automobile seront créées et les aéroports de Maradi, Tahoua et Zinder seront modernisés.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

- 74. Au niveau du secteur de l'énergie**, le développement des infrastructures vise l'amélioration du taux d'accès à l'électricité et la promotion de l'énergie de cuisson propre. L'engagement de mon Gouvernement consiste à porter le taux d'accès des ménages à l'électricité à 30% à l'horizon 2026 à travers plusieurs actions majeures, notamment :
- l'opérationnalisation du programme de développement de production et de transport d'énergie par la mise en service de la centrale hydroélectrique de Kandadji ;
 - la construction des lignes d'interconnexion régionale et sous régionale en vue d'assurer la disponibilité de l'énergie abordable et durable ;
 - la construction de la 1^{ère} phase de la centrale thermique de Salkadamna de 200 Mégawatts ;
 - la construction de deux nouvelles tranches de 25 Mégawatts chacune à la SONICHAR ; et
 - la construction des centrales solaires photovoltaïques de 10 à 50 Mégawatts dans les régions du pays. Pour ce cas spécifique du solaire, l'objectif est d'améliorer sa part dans le mix énergétique d'au moins 15% en 2026.
- 75.** Ces efforts vont contribuer à répondre à la demande des ménages et à maintenir le gain de compétitivité de l'économie nationale en rendant l'énergie abordable, durable et disponible.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

76. Le développement des infrastructures énergétiques vise également la promotion de l'énergie de cuisson propre. L'objectif étant de lutter contre la déforestation et la dégradation du couvert végétal. Les principales actions comprennent la vulgarisation des foyers améliorés et la promotion de l'utilisation du gaz butane. D'autres actions de substitution du bois seront développées par la production du charbon minéral et sa transformation en briquettes afin de proscrire toute coupe de bois. A cet effet, il est prévu :

- la restructuration et la réhabilitation de la Société Nigérienne de Carbonisation du Charbon Minéral ;
- la construction d'une unité de production de 50.000 tonnes de briquettes de charbon carbonisé par an à Tchirozérine ; et
- la construction d'une unité à Salkadamna d'une capacité de 100.000 tonnes par an.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

77. Le développement des infrastructures de télécommunication va davantage contribuer à l'accès à des services de qualité sur l'ensemble du territoire. L'ambition du Gouvernement dans ce secteur est d'améliorer significativement les taux de pénétration du mobile et de l'Internet haut débit. Ainsi, le processus d'installation et de réhabilitation intégrale des infrastructures de la Télévision Numérique Terrestre ainsi que de l'extension de la fibre optique se poursuivront, ce qui permettra de :

- faire du Niger un carrefour d'interconnexion en matière de fibre optique de la sous-région, moderniser le domaine de la gouvernance à travers e-Gouvernement ;
- connecter le monde rural à travers l'accompagnement des structures et Institutions de l'Etat à la réalisation de leurs e-stratégies ;
- désenclaver numériquement les villages administratifs du Niger, promouvoir l'usage des e-services en zones urbaines et rurales pour booster notamment l'inclusion financière ; et
- créer un environnement favorable au développement local du contenu numérique et l'accompagnement des start-ups locales.

Mon Gouvernement veillera aussi à la mise en œuvre de la Politique de Développement du Numérique Niger 2021-2030 et la Stratégie Cyber Sécurité.

78. Dans le domaine de la poste, la vision du Gouvernement est de faire du secteur postal, un secteur performant et dynamique qui facilite les échanges et l'inclusion financière, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de la stratégie du développement durable et de croissance inclusive. Pour ce faire, les principales actions comprendront :

- l'adoption d'une loi postale qui prend en compte le nouvel environnement postal ;
- la réforme de l'opérateur historique Niger Poste ; et
- la création de la microfinance Poste Finances.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

79. L'objectif de transformation de notre économie suppose également la mise en œuvre des **projets structurants** notamment l'achèvement et la mise en exploitation du Barrage de Kandadji, l'exploitation des chaînes de valeur dans l'agriculture et l'élevage et l'exploitation de notre potentiel économique à travers le programme « Une Région, une Industrie ».

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'EXPLOITATION DES POTENTIALITES ECONOMIQUES CONSTITUE LE SIXIEME AXE D'INTERVENTION POUR LE GOUVERNEMENT.

La sécurité et la quiétude sociale, la bonne gouvernance, le développement humain, la modernisation du monde rural et le développement des infrastructures créeront les conditions d'exploitation de nos potentialités économiques. Mon Gouvernement entend promouvoir aussi les secteurs du tourisme, de l'artisanat, du pétrole et des mines.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

80. Le rôle du secteur privé est fondamental pour booster davantage la création de la richesse sur le moyen et long termes, tout comme l'exploitation des ressources naturelles contribue aussi à la transformation de l'économie. C'est pourquoi, le Gouvernement s'investira dans l'essor du commerce, l'amélioration du climat des affaires, la promotion des PME, la protection des investissements, le développement industriel ainsi que l'exploitation optimale du potentiel touristique et artisanal, des mines et du pétrole.

81. Afin de favoriser l'essor du commerce, les actions du Gouvernement porteront sur :

- la création des conditions d'une compétitivité nécessaire en vue d'une intensification et d'une diversification de l'activité commerciale ;
- la mise à niveau des unités industrielles ; et
- la poursuite des efforts du Niger au processus d'intégration sous régionale et régionale, notamment la mise en œuvre de la ZLECAf ; et
- l'actualisation, l'adoption et la mise en œuvre de la Politique Commerciale du Niger.

82. L'amélioration du climat des affaires créera les conditions pour la modernisation et la compétitivité de l'économie nationale. Le Gouvernement poursuivra l'assainissement du cadre législatif et réglementaire des affaires, la dématérialisation des procédures et les réformes dans le domaine du foncier, de la fiscalité et du règlement des litiges commerciaux.

83. En matière de promotion des PME, mon Gouvernement adoptera et mettra en œuvre la charte des PME et le Small Business Act. De plus, il facilitera l'accès au financement des

PME à travers la mise en place des lignes de crédit, des fonds de garantie ou encore des crédits-bails. En particulier, il rendra opérationnels le Fonds d'Appui aux PME/PMI et le Fonds pour le Développement de l'Inclusion Financière. De même, mon Gouvernement poursuivra les actions d'encadrement et d'accompagnement des structures d'appui aux PME.

84. En matière de protection des investissements, le Gouvernement s'investira dans la facilitation et le règlement des litiges commerciaux à travers la poursuite de la création des tribunaux de commerce dans toutes les régions du pays et la promotion des modes alternatifs de règlement des litiges. Le cadre législatif et réglementaire sera amélioré de manière continue afin de renforcer la protection des investissements dans notre pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

85. Pour le développement industriel, mon Gouvernement entend d'abord booster la consommation des produits industriels locaux et accroître les exportations. A cet effet, les actions porteront entre autres sur :

- la restructuration et la mise à niveau pour améliorer la capacité de production des unités industrielles et à restaurer leurs équilibres financiers ;
- la réduction des coûts de facteurs de production du secteur industriel ;
- la promotion de l'infrastructure-qualité pour protéger les consommateurs et améliorer la compétitivité des produits nationaux ; et
- le renforcement des mécanismes de protection des entreprises, produits et services locaux contre la contrefaçon.

86. Mon Gouvernement compte également **moderniser les infrastructures industrielles** par la création des nouvelles zones industrielles et des zones franches pour attirer les investisseurs. Enfin, sur le plan institutionnel et réglementaire, mon Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies industrielles en cohérence avec les directives de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que la promotion de l'investissement industriel.

Mesdames et Messieurs les Députés,

87. Afin de dynamiser davantage le secteur tertiaire, le secteur privé devra exploiter le potentiel touristique et artisanal. L'objectif en matière de développement touristique est de renforcer la compétitivité du secteur en tenant compte du contexte de la crise sécuritaire de la région du Sahel et de la pandémie de la COVID-19. Le Gouvernement mettra un accent sur le développement du tourisme d'affaires à travers notamment la promotion de l'économie des conférences, la prise en compte des exigences des activités touristiques dans la définition de la stratégie sécuritaire du pays, la facilitation des formalités d'accès et de séjour à la destination Niger et le développement du tourisme intérieur.

88. Relativement à l'artisanat, les actions de promotion et de développement visent l'amélioration de la compétitivité du secteur à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures artisanales, le renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales des artisans, l'acquisition de nouvelles parts de marché et le renforcement du dispositif organisationnel des acteurs de l'artisanat.

89. Le Gouvernement va également impulser la **relance de l'économie culturelle et créative** à travers la promotion des valeurs culturelles positives pour un changement social et comportemental, le développement de la production artistique notamment dans les domaines du cinéma, de l'édition, de la musique et des arts plastiques, et la valorisation des éléments du patrimoine culturel, des sites historiques, des musées et des monuments.

Mesdames et Messieurs les Députés,

90. Dans le secteur pétrolier, les orientations du Gouvernement seront centrées sur :

- l'amélioration de la connaissance et la promotion du potentiel pétrolier ;
- la modernisation du cadastre pétrolier ;
- la création d'industries utilisant la matière première pétrochimique ;
- l'adoption de la loi sur le contenu local pour une meilleure implication du secteur privé ;
- l'adoption de la loi sur le secteur aval pétrolier ; et
- la création de l'Institut National de pétrole et du Gaz.

91. De façon spécifique, le **développement du bloc Agadem** sera poursuivi à travers notamment le suivi des travaux de construction des installations de surface et la réalisation des forages de développement, la construction et l'exploitation du pipeline Niger-Bénin.

A terme, les actions en faveur du pétrole permettront de porter le poids de ce secteur à 25% du PIB, 45% des recettes fiscales, 68% des exportations et 12% des emplois formels.

92. Concernant les mines, mon Gouvernement s'engage à mettre en œuvre un programme de développement minier afin de diversifier la production minière. Pour ce faire, l'accent sera mis sur une meilleure connaissance du potentiel en faisant passer les couvertures géologique et géophysique respectivement de 13 à 22% et 20 à 31%. Dans ce cadre, le Centre de Recherche Géologique et Minière sera restructuré et redynamisé. De même, le **cadastre minier** sera **modernisé** et mis en ligne.

93. Des dispositions seront notamment prises pour l'amélioration de la **gouvernance du secteur minier**, le financement de la recherche, le développement du contenu local pour une meilleure intégration de l'industrie minière à l'économie nationale, la maîtrise des activités artisanales et semi-mécanisées et la mutualisation avec les secteurs énergétique et industriel. En outre, mon Gouvernement rendra **plus visibles les investissements des promoteurs** dans le domaine minier ainsi que leurs contributions au développement local et communautaire.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,*

LE SEPTIEME AXE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE EST RELATIF A LA SOLIDARITE NATIONALE ET L'INCLUSION SOCIO-ECONOMIQUE

A travers la solidarité et l'inclusion socioéconomique, mon Gouvernement renforcera les mécanismes de protection sociale, d'autonomisation des femmes, de protection de l'enfant, d'insertion des jeunes et de gestion des catastrophes.

- 94. En matière de protection sociale**, le défi pour notre système de protection est d'évoluer vers des mécanismes de prévention des risques. A ce titre, le modèle de filet social productif pour le Niger sera élaboré avec la mise en place d'outils de résilience dans la chaîne de production notamment dans les domaines de l'agriculture, des transports, du petit commerce et de la restauration. Ce modèle de filet social productif contribuera à la protection des principaux métiers qui jouent un rôle important dans la création de la richesse et des emplois pour la population active. Il viendra ainsi en complément des autres aspects de la protection sociale avec la création et la réhabilitation des centres socio-économiques, de mutuelles de santé, de mutuelles d'épargne en zones rurale, urbaine et périurbaine. Le Gouvernement veillera à la promotion des valeurs positives de nos mécanismes traditionnels de solidarité.
- 95. S'agissant de la promotion de la femme**, les interventions en faveur de l'autonomisation et du renforcement de la résilience des femmes seront multipliées. Au-delà des actions habituelles d'autonomisation, des interventions favorisant l'accès accru des femmes aux ressources économiques et productives seront promues afin de renforcer leur résilience aux chocs, notamment contre l'insécurité alimentaire et les risques sociaux comme les maternités, la maladie et la vieillesse. Il s'agira de mettre en œuvre des programmes permettant aux femmes de sortir du cercle vicieux de la pauvreté. En outre, le Gouvernement veillera au respect des quotas électifs et nominatifs des femmes. De même, des actions seront mises en œuvre pour améliorer le cadre réglementaire et juridique en matière de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre.
- 96. S'agissant de la protection de l'enfant**, mon Gouvernement va déployer tous les efforts pour apporter des réponses adaptées aux problèmes qui affectent des milliers d'enfants comme la mendicité, le mariage précoce et la prise en charge des orphelins. En outre, l'efficacité du dispositif de prise en charge des enfants de 0 à 5 ans sera améliorée. En plus, l'éducation étant un droit universel pour l'enfant, mon Gouvernement entend créer des cantines scolaires et multiplier des crèches et jardins d'enfants en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage. De même, la proportion des enfants entrant au primaire ayant fait le préscolaire sera accrue.
- 97. L'appui à l'insertion économique des jeunes** comprend le renforcement du dispositif à l'entrepreneuriat et la promotion de l'emploi des jeunes. En matière d'entrepreneuriat des jeunes, mon Gouvernement mettra en place des mécanismes de financement appropriés afin de faire des jeunes de véritables capitaines d'industrie. L'efficacité du dispositif

institutionnel d'appui et d'accompagnement des jeunes sera améliorée et les incitations à la création d'emplois et à la formalisation des petits commerces seront multipliées à travers l'amélioration du climat des affaires. Enfin, un Observatoire National des PME/PMI sera mis en place afin d'assurer la pérennité des entreprises créées par les jeunes et capter les emplois créés pour les jeunes.

Mesdames et Messieurs les Députés,

- 98. Concernant l'emploi des jeunes**, il s'agira de poursuivre la création de nouveaux emplois à la Fonction Publique et dans les secteurs productifs. A cet effet, les Programmes de Haute Intensité à Main d'Œuvre seront intensifiés dans le monde rural et les formations à l'auto-emploi et la création d'entreprises seront poursuivies en zone urbaine. Ainsi, il est prévu d'accroître chaque année le nombre de jeunes formés, le nombre de jeunes insérés dans les secteurs porteurs, et le nombre de jeunes formés en apprentissage.
- 99. Dans le domaine de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes**, la situation est caractérisée par une récurrence des crises et catastrophes touchant des populations déjà vulnérables avec de faibles capacités de résistance aux chocs. Dans ce domaine, le Gouvernement s'emploiera à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réduction des risques et à apporter l'assistance nécessaire à nos concitoyens qui pourraient y être exposés dans un cadre de gouvernance responsable et d'une gestion efficace et inclusive de l'action humanitaire et des catastrophes à travers des opérations de distribution gratuite, de vente à prix modéré, de filets sociaux adaptatifs, de Cash transfert et de Food For Work seront poursuivies en vue, entre autres, de renforcer la résilience des ménages vulnérables et de contenir l'inflation. Il encouragera par ailleurs la mise en place d'une assurance agricole indicielle au Niger.
- 100. Mon Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre des actions relatives au Nexus Humanitaire-Développement-Paix** afin de contribuer à réduire la vulnérabilité des personnes exposées et à renforcer la gestion des risques et des capacités. Il s'agit pour le Gouvernement de renforcer la gouvernance des risques de catastrophes, les investissements dans la prévention, l'alerte et le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes en vue de développer des solutions durables.
- 101. Le Gouvernement veillera aussi à la poursuite de la mise en place d'outils pertinents** relatifs notamment au Plan de soutien, au Plan de réponse humanitaire et au Plan de contingence multirisques. C'est pourquoi, il sera renforcé la coordination des actions des différentes parties prenantes du dispositif national d'interventions humanitaires. Par ailleurs, une réforme du cadre institutionnel sera menée à travers une loi d'orientation en matière de Réduction des Risques de Catastrophes.

Les différentes actions en faveur de la résilience et l'insertion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité contribueront aux objectifs majeurs de capture du dividende démographique, de réduction de la pauvreté et de renforcement de la classe moyenne.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La présente Déclaration de Politique Générale du Gouvernement sera opérationnalisée par un Plan de Développement Economique et Social couvrant la période 2022-2026. Ce Plan sera décliné au niveau sectoriel par des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses de manière à assurer une mise en œuvre cohérente et efficace de l'action gouvernementale. Il fera également l'objet d'une déclinaison de ses investissements par région contribuant ainsi aux efforts d'aménagement du territoire.

Comme tout projet, la présente Déclaration de Politique Générale du Gouvernement est susceptible de faire face aux aléas comme la persistance de la crise sécuritaire dans le Sahel, les effets du changement climatique avec des possibilités de sécheresses et des inondations, et la persistance de la COVID-19.

Malgré ces risques et fort des objectifs que nous nous sommes assignés, je demeure confiant au regard des atouts dont nous disposons notamment le dynamisme de notre population dans sa capacité de résilience et les perspectives d'exportation de notre pétrole brut dès 2023 avec l'achèvement, au cours de cette année-là, du pipeline export Agadem-Cotonou.

Cependant, l'atout majeur de notre réussite réside dans la détermination du Président de la République, Chef de l'Etat, **Son Excellence MOHAMED BAZOUM**, à consolider les acquis des Programmes de Renaissance 1 et 2 et à avancer dans l'émergence continue du Niger.

Pour cela, mon Gouvernement et moi-même demandons votre soutien mais surtout votre confiance ainsi que l'accompagnement du peuple nigérien que vous représentez.

Puisse Dieu bénir le Niger et son peuple !

Je vous remercie de votre très aimable attention !